

d'ici trois ans, le ministère des Postes aurait des déficits dépassant au total 70 millions. Ce sont des données financières dont nous devons tenir compte. En ce qui concerne le service postal, ni la perspicacité politique, comme nous avons l'habitude de prononcer ce mot, dans les provinces Maritimes, ni les manipulations financières ne changeront les faits. Impossible de les modifier, quoi que nous fassions, à moins de redresser la situation.

Le ministère a intensifié récemment ses études sur la structure des tarifs. Ce sont probablement les études plus poussées entreprises par le ministère des Postes depuis un siècle. Nous avons effectué dans les tarifs des redressements dont certains ont peut-être échappé aux honorables députés. Nous avons modifié les frais de livraison contre remboursement et des envois exprès. Nous avons majoré le tarif des objets à destination des États-Unis. J'avoue qu'il me semblait absurde que les Américains, ainsi que les Canadiens de passage aux États-Unis, paient 8c. d'affranchissement pour une lettre à destination du Canada alors qu'il n'en coûtait que 7c. au Canada pour envoyer une lettre aux États-Unis et cela jusqu'à avant-hier. La situation a été rectifiée et personne ne contestera qu'on aurait dû le faire plus tôt. Nous avons également modifié d'autres tarifs, surtout ceux qui s'appliquent aux objets de la troisième classe.

Le comité sera heureux d'apprendre, je crois, qu'en plus de ces changements qui permettront au ministère d'économiser de 7.5 à 9 millions de dollars par année, nous avons chargé une des meilleures maisons canadiennes de conseillers d'établir le coût des diverses catégories de courrier et des différents services que nous rendons. C'est seulement à la suite d'une étude complète de ce genre que nous saurons à quoi nous en tenir sur les recettes que devraient nous rapporter chaque catégorie de courrier. Sauf erreur, nous disposons maintenant de chiffres raisonnablement exacts concernant trois catégories de courrier, soit le courrier de première, deuxième et troisième classes. Toutefois, ces dernières renferment des catégories auxiliaires au sujet desquelles nous avons aussi besoin de plus de renseignements.

La seule façon d'exercer un contrôle plus étroit, c'est d'entreprendre dès maintenant une étude de ce genre. C'est la seule façon d'éviter qu'à tous les dix ou vingt ans le ministère ait à majorer son tarif si radicalement que le public en soit stupéfait. En établissant un programme permanent visant la

[L'hon. M. Nicholson.]

détermination du coût, on pourra apporter des rectifications sans causer trop d'ennuis aux usagers. D'après les rapports que j'ai reçus jusqu'ici sur cette étude, j'ai bon espoir qu'il en sortira beaucoup de bien. Nous prévoyons, dans le budget supplémentaire des dépenses, des crédits destinés à couvrir une partie du coût de l'étude, mais je crois qu'elle va nous permettre de réaliser des économies plusieurs fois supérieures au montant que nous demandons à cette fin.

Il semble opportun de nous arrêter à certains tarifs postaux, notamment à un tarif qui a été fort discuté en avril, lorsque nous examinions une certaine résolution. Je veux parler du tarif des objets de correspondance de la deuxième classe. Il y a ici au moins trois ou quatre députés qui ont pris part à ce débat, et je voudrais leur communiquer le résultat de l'étude entreprise. On pourrait peut-être dire qu'ils reçoivent ces renseignements de seconde main, car j'ai fait beaucoup à cet égard relativement à un discours destiné à une réunion des distributeurs de périodiques du Canada, qui s'est tenue récemment à Montréal. Je leur ai signalé que nous manipulons chaque jour quelque 600 millions d'objets de correspondance de la deuxième classe. Le courrier de cette classe représente, en gros, 13½ p. 100 de toute la correspondance. Quand je parle de la deuxième classe, il s'agit évidemment des journaux et périodiques.

J'ai dit tantôt que même si les recettes provenant de la première classe étaient majorées de 8½ millions de dollars, par suite de l'abolition du tarif local, nous n'en aurions pas moins un déficit de plus de 20 millions de dollars, qui serait en majeure partie attribuable aux objets de la deuxième classe. Des députés ont laissé entendre qu'on pourrait résorber le déficit, par exemple en majorant les tarifs consentis aux grands éditeurs de journaux, au lieu d'augmenter le tarif des objets de la première classe. Je me souviens que deux discours vigoureux ont été prononcés en ce sens, mais la question n'est malheureusement pas aussi simple.

Il serait très difficile, voire impossible, de majorer ces tarifs pour obtenir des recettes plus élevées. On a mentionné trois ou quatre noms à la Chambre, mais, ce groupe compris, il y a seulement six ou huit grosses maisons d'édition. Comment peut-on majorer les tarifs consentis à six ou huit entreprises, pour une valeur de 19 millions, sans nuire en même temps à de nombreuses petites maisons d'édition qui luttent pour vivre, dans les